

AVIS D'INFORMATION

Conformément à l'article R 13 du code électoral, le tableau des inscriptions et radiations intervenues depuis la dernière réunion de la commission prévu à l'article L 19 du même code est mis à disposition des électeurs de la commune de Lucé.

Les électeurs peuvent consulter ce tableau aux horaires d'ouverture habituels de l'Hôtel de Ville sur demande (direction générale des services – administration générale).

Certifié affiché sur les panneaux de l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry 28110 LUCÉ du vendredi 20 février 2026 au lundi 2 mars 2026.

Certifié publié sur le site Internet www.luce.fr du vendredi 20 février 2026 au lundi 2 mars 2026.

Par délégué du Maire,
Le responsable des services de l'administration générale,
Romain FOUASNON

